



**WINE PARIS / VINEXPO PARIS DU 15 AU 17 FEVRIER 2021**

A retourner complété & accompagné de l'**acompte de 50 %** à :

**AANA**– Cité Mondiale - 6 Parvis des Chartrons – 33075 Bordeaux Cedex

Société : .....

Groupe d'appartenance : .....

Effectif : .....CAG .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail de l'entreprise : .....Web : .....

N° de SIRET : .....

TVA intracommunautaire : ..... Code APE : .....

Contact pour ce salon (*nom & prénom*) : .....

Fonction : .....

E-mail : .....Téléphone : .....

Produits présentés : .....

- J'atteste avoir pris connaissance des conditions de participation et vouloir exposer sur l'espace Nouvelle-Aquitaine
- Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente des manifestations de l'AANA en pièce jointe ou sur <http://www.produits-de-nouvelle-aquitaine.fr/uploads/2020/06/CGV-2020.pdf> et m'engage à les respecter sans réserve.
- J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance qui couvre tous les risques liés à ma participation aux manifestations de l'AANA et en particulier ma responsabilité civile.
- Je joins obligatoirement à ce bulletin un chèque d'acompte de ..... € TTC à l'ordre de l'AANA correspondant à **50 % du total TTC dû** et comprenant :

<input checked="" type="checkbox"/> La participation à WINE PARIS / VINEXPO PARIS 2021 sur un stand : <b>Collectif à 2 000 € HT/6 m<sup>2</sup> à 3 600 € HT/9m<sup>2</sup> à 5 355 € HT/12 m<sup>2</sup> à 7 140 € HT</b> <b>(entourez ou surlignez svp et inscrire le montant correspondant ci-contre)</b>	€ HT
<input checked="" type="checkbox"/> Les frais d'inscription au Stand Nouvelle Aquitaine	200,00 € HT
<input checked="" type="checkbox"/> Les frais d'adhésion annuelle à l'AANA	50,00 € HT
<input checked="" type="checkbox"/> Les frais organisateurs obligatoires	475,00 € HT
TVA 20 %	€ HT
<input checked="" type="checkbox"/> <b>TOTAL DÛ TTC</b>	<b>€ TTC</b>

**« Dans la cadre du plan régional de soutien post-Covid 19 des entreprises viticoles, la Région Nouvelle-Aquitaine subventionne votre participation à ce salon : vous bénéficierez d'une aide de 30 % applicable sur les frais (HT) de stand exclusivement. Cette subvention devra être demandée à la Région Nouvelle-Aquitaine par chaque entreprise selon une procédure à venir »**